

■ **Jorge Esteban Salgado Mac Kay**, à Villars-Sainte-Croix, exploitation d'un atelier mécanique (FOSC du 08.04.1998, p. 2420). Par décision du 1er mars 2001, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 7 mai 2001. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 1685 du 07.02.2002
(00341728 / CH-550.0.042.524-7)